

Décision

Générale

colonial

Décision n° 717 PERSONNEL INDIGENE

n° 717

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

3 septembre 1943

Numéro JO

n° 18 du 15/09/1943

Date du numéro

15 septembre 1943

TEXTE INTÉGRAL

Le nommé DAOUD Boulalé, est engagé en qualité d'auxiliaire aux bureaux du cercle au salaire mensuel de 1.000 francs exclusif de toute indemnité.